



Infirmiers en pratique avancée aux urgences : après la proposition, par le gouvernement, d'un texte réduisant l'ambition initiale d'autonomie de ce nouveau champ d'exercice, l'Ordre national des infirmiers dénonce la dévalorisation de la profession et alerte sur les conséquences pour les patients et les services d'urgence.

Paris, le 24 juin

Le 24 juin, le Haut conseil des professions paramédicales (HCPP) a examiné un projet de texte présenté par le gouvernement, destiné à encadrer la pratique de l'IPA aux urgences. Contrairement au texte initial qui portait une réelle ambition pour la profession, au service des patients et d'un meilleur fonctionnement des urgences, le texte présenté limite l'autonomie de l'infirmier en pratique avancée. Une autonomie pourtant préconisée par la Cour des Comptes.

Dans son rapport public annuel de 2019, la Cour pointait les dysfonctionnements ayant eu des impacts négatifs sur les patients et les personnels aux urgences. Elle préconisait la mise en place de délégations des tâches : « La définition récente du cadre juridique des pratiques avancées des infirmier(e)s devrait permettre de progresser dans ce domaine, pour autant que leur champ de compétences soit élargi et adapté au contexte spécifique des urgences ». C'était le cœur du projet de texte, revu depuis à la baisse par le gouvernement.

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers, fait part de son incompréhension face à ce recul du gouvernement et à des pressions corporatistes visant à limiter le champ d'action de l'IPA urgence. Pour mémoire, les IPA sont des infirmiers expérimentés et formés qui, exerçant à l'hôpital, peuvent éventuellement avoir recours, à tout instant, à un médecin si nécessaire.

Par ailleurs, Patrick Chamboredon tire la sonnette d'alarme sur les risques pris pour le fonctionnement de services d'urgences déjà surchargés. En 2019, France Assos Santé, par le biais d'un sondage, et la Cour des Comptes dans son rapport annuel, pointaient la dégradation de l'accès aux soins dans le cadre d'une prise en charge aux urgences. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a également signalé la dégradation constante des urgences. Aujourd'hui, ce sont les internes qui pointent une surcharge de travail inacceptable. Une situation encore aggravée par la pandémie de Covid-19. « *Les services d'urgence sont de plus en plus sollicités, et les motifs de recours aux urgences de plus en plus variés : il convient d'adapter l'organisation de ces services en conséquence pour pallier ces problèmes de saturation*, indique Patrick Chamboredon. *Il faut donc trouver des solutions pragmatiques : les IPA aux urgences autonomes font parties de la solution et faciliteront l'accès aux soins. Ne cédon pas au corporatisme de certains et œuvrons collectivement pour une offre de soins de qualité accessible à tous et à toutes.* »

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com